

## **GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE**

### **MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

#### **SECTEUR PORT EST**

#### **Objet**

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers, le fait que le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) a reçu une manifestation d'intérêt spontanée, en vue de l'occupation d'un terre-plein d'une surface de 9 520 m<sup>2</sup> sur le domaine de la Zone industrialo-portuaire, situé quai Freycinet 10 sur la commune de Dunkerque. Cette surface est reprise aux plans ci-annexés.

A l'expiration du contrat d'occupation en cours, et éventuellement après remise en état du terre-plein, le GPMD projette de délivrer un titre d'occupation notamment dans le respect des prescriptions des articles L 2122-1 et suivants du CGPPP, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le GPMD publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du ou des titres sollicités, de « l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le terre-plein situé sur le domaine public du GPMD, pourraient être mis à disposition du Bénéficiaire sous la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public, dont les caractéristiques principales sont reprises ci-dessous :

- Le Bénéficiaire ne disposera pas d'un droit réel sur les ouvrages, constructions et installations qu'il aura réalisés,
- La convention pourrait être consentie et accordée pour une durée de 1 à 5 ans, en fonction des caractéristiques du titre et des investissements projetés,
- La convention ne prévoira pas sa cessibilité,
- La convention n'octroiera pas la possibilité de mettre en place une sous-occupation.

En contrepartie de l'occupation des emprises du domaine public du GPMD, le Bénéficiaire versera une redevance qui tiendra compte des avantages de toute nature procurés du fait de l'occupation et de l'utilisation de ce domaine.

#### **Modalités de réponses**

Toute manifestation d'intérêt doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un courrier de présentation de l'opérateur économique mentionnant notamment les principales caractéristiques de son projet.
- Un extrait K-bis de l'opérateur économique ou tout autre document équivalent.

La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au **10 février 2026 à 12h00**

Les opérateurs intéressés sont invités à manifester leur intérêt par lettre remise contre récépissé ou envoyée par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

**GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE**  
**Direction commerciale - Monsieur Daniel DESCHODT**  
**2505 Route de l'Ecluse Trystram – BP 46 534**  
**59386 DUNKERQUE CEDEX 1**

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le GPMD pourra autoriser l'opérateur ayant manifesté spontanément son intérêt à occuper ce terre-plein. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les dépendances visées par le présent avis, le GPMD lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L 2122-1-1 du CGPPP.

Il est précisé que le présent avis n'a ni pour objet, ni pour effet de soumettre la conclusion du ou des titres aux règles prévues par le code de la commande publique, l'occupation sollicitée ne s'inscrivant pas dans le cadre de la réponse à un besoin du GPMD.

**Renseignements complémentaires**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur GODART de la Direction de l'Exploitation, courriel : [ngodart@portdedunkerque.fr](mailto:ngodart@portdedunkerque.fr)

Annexes : Plan de situation et plan de l'ensemble foncier